

ENTRETIENS BILATÉRAUX RELATIFS À LA COOPÉRATION AVEC LA POLOGNE DES 21 ET 22 JUIN 1993 À BERNE

La Pologne constitue l'un des principaux pays bénéficiaires de l'aide suisse aux Etats d'Europe centrale et orientale. Messieurs Pawel Samecki et Ryszard Ceglowski de l'Office du Sous-Secrétaire d'Etat du Bureau d'intégration et affaires étrangères de Pologne ont été reçus par une délégation suisse, composée de représentants du Bureau de coopération pour l'Europe de l'Est du DFAE et de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures. Les entretiens ont notamment permis de déterminer l'adéquation de nos actions par rapport aux priorités du pays bénéficiaire ainsi qu'une appréciation de leur résultat par les autorités polonaises.

La concentration du programme de coopération technique sur les secteurs de l'agriculture, de l'économie et de l'éducation rencontre l'approbation de la Pologne. Pour nos interlocuteurs, les priorités de l'assistance technique sont principalement les suivantes :

- préférence à des actions peu nombreuses mais qui produisent des effets de longue durée,
- accent sur la continuation et la formation continue des projets déjà entrepris,
- projets impliquant un transfert important de know how,
- décentralisation sur les régions périphériques défavorisées (nord-ouest, est).

L'expérience suisse dans les domaines particuliers telles que les statistiques et l'adaptation de notre législation face à celle de la Communauté Européenne leur paraît d'intérêt particulier. De façon générale, la Pologne porte une grande estime à l'aide suisse, la qualité des projets palliant la modicité des sommes octroyées par rapport aux montants mis à disposition par les pays de la Communauté Européenne. Les résultats concrets des projets entrepris sont particulièrement appréciés et il est souligné l'importance des programmes régionaux porteurs de création d'emplois et la rapidité des déboursements. Cette évaluation par les autorités polonaises fera l'objet d'un rapport écrit.

Les instruments de l'aide financière ont été examinés et les projets passés en revue. Les discussions ont également portées sur l'utilisation des fonds de contreparties, les mécanismes applicables et les secteurs d'utilisation pouvant aussi englober des projets d'assistance technique.

En conclusion, il est aujourd'hui possible de tirer un premier bilan positif de l'action entreprise en Pologne. Les discussions ont démontré une fois encore l'importance d'une coordination étroite de notre assistance technique et financière avec les pays récipiendaires.



Büro für die Zusammenarbeit
mit Osteuropa

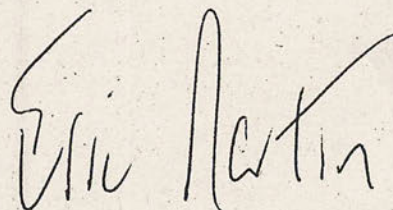
Bern, den 25. Juni 1993

E.B.75.77.20.00.POL-MER/CDO/NJ

Notiz an den Presse- und Informationsdienst
des EDA

Beitrag für den Wochentelex
(Informations hebdomadaires normales)

In der Beilage finden Sie einen Beitrag für den Wochentelex
betreffend die bilateralen Konsultationen mit Polen über die
Osthilfe.



Eric Martin